



Pierre Karl Péladeau
Député de Saint-Jérôme

Québec, le mercredi 8 octobre 2014

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

En vertu de l'article 25 de notre Code d'éthique et de déontologie, je vous avise de mon retrait de la séance étudiant la motion inscrite par le député de Granby aux affaires de l'opposition de ce mercredi 8 octobre 2014 sans exercer mon droit de vote ni participer aux débats sur cette question.

J'ai d'ailleurs déjà déclaré publiquement et sans délai la nature de mon intérêt quant à cette motion lors d'une conférence de presse ce matin.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-Karl Péladeau
Député de Saint-Jérôme

c.c. : Me Jacques St-Laurent, Commissaire à l'éthique et à la déontologie